



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU SÉANCE DU 12 MARS 2026

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
10	6	9	-

<p><u>Objet de la Délibération</u></p> <p>Budget Principal : Reprise anticipée des résultats 2025</p> <p>-</p> <p>DÉLIBÉRATION N°2026-CM1203-1</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-six, le douze mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le vingt-six février de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Adjoint, Christian MALBEC.</p> <p><u>Présents</u> : M. Patrick ACHARD, M. André BRIEULLE, M. Philippe BOUYGES, Mme Laure COELHO-COSTA, Mme Patricia HAESVOETS, M. Christian MALBEC, Mme Catherine NOLLET, Mme Marie-Ève PETIT-DE-LA-RHODIERE et M. Bruno VAYSON DE PRADENNE</p> <p><u>Absents</u> : M. Xavier ARENA</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Patricia HAESVOETS</p>
--	--

M. le Président de séance rappelle à l'assemblée délibérante que conformément aux articles L.2311-5, R.2311-11, R.2221-48-1, R.2221-90-1, R.2311-13, D.5217-12, D.5217-13 et D.5217-14 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (CFU).

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025. Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),



– les états de restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur),

et,

- soit un extrait du compte financier unique,
- soit le compte financier unique,
- soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Une reprise anticipée des résultats est donc proposée pour le vote du budget 2026 et se présente ainsi :

Les comptes de l'exercice 2025 du budget principal font apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat reporté 2024		738 043,09 €	738 043,09 €
Exécution 2025	416 452,40 €	550 416,30 €	133 963,90 €
TOTAL	416 452,40 €	1 288 459,39 €	872 006,99 €

Le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2025 est excédentaire de 872 006,99 €. Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat, qui doit en priorité couvrir l'éventuel besoin de financement de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat reporté 2024		359 814,06 €	359 814,06 €
Exécution 2025	381 735,99 €	28 244,07 €	-353 491,92 €
TOTAL	381 735,99 €	388 058,13 €	6 322,14 €
Restes à réaliser	57 181,80 €	85 153,60 €	27 971,80 €
TOTAL AVEC REPORTS	438 917,79 €	473 211,73 €	34 293,94 €

Le résultat d'investissement pour l'exercice 2025 est excédentaire de 6 322,14 €. Après intégration des restes à réaliser, il est constaté l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (solde positif de 34 293,94 €).

Enfin si le Compte Financier Unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des résultats dans la plus proche décision budgétaire suivant le CFU et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),

Vu le tableau des résultats (produits et visés par le comptable),

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2025 (établis par l'ordonnateur),



LE CONSEIL MUNICIPAL

**ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

CONSTATE ET APPROUVE les résultats de l'exercice 2025,
REPORTE l'excédent du résultat de la section de fonctionnement pour un montant de
872 006,99 € (ligne budgétaire 002),
REPORTE l'excédent du résultat de la section d'investissement pour un montant de 6 322,14 €
(ligne budgétaire 001),
ADOpte, pour le budget 2026, la reprise des résultats ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

la Secrétaire de Séance

le Président de séance

Patricia HAESEVOETS

Christian MALBEC



Détermination du Résultat au :

31/12/2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Recettes	550 416,30		28 244,07
- Dépenses	416 452,40		381 735,99
Résultat de l'année	133 963,90		-353 491,92
Ligne 002 reporté N-1	738 043,09	Ligne 001 reporté N-1	359 814,06
Résultat Cumulé au : 31/12/2025	(A) 872 006,99		(B) 6 322,14

Calcul du besoin de financement sur le budget :

2026

Besoin de Financement = Déficit d'Investissement + solde des Restes à Réaliser au 31/12/2025

Restes à Réaliser (RAR) arrêtés au :	31/12/2025	
RECETTES	(C) 85 153,60	
- DEPENSES	(D) 57 181,80	
SOLDE :	(E) 27 971,80	
Besoin de financement (Si >0 Excédent, si <0 Besoin)	(B)+(E) 34 293,94	

Inscription au BUDGET :

2026

LIGNE 001 – SI	(B) 6 322,14	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes
RAR Recettes d'investissement	(C) 85 153,60	
RAR Dépenses d'investissement	(D) 57 181,80	
C/1068 - SI - Recettes (Couverture du Besoin de Financement)	(F) 0,00	Dans la limite du Résultat Cumulé de la SF de N-1 (A)
LIGNE 002 – SF	(A)-(F) 872 006,99	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes

de Comptable

le 27/02/2026

Service de Gestion Comptable
210 Rue François Gernelle BP 40
84121 PERTUIS Cedex
Siret 13001145500412
Tel : 04 90 79 02 15

VENTURI Céline
Responsable du SGC de PERTUIS

**BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE DE MURS****12 mars 2026****FONCTIONNEMENT**

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET		1 422 702,99	550 696,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	-	-
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002)	-	872 006,99
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 422 702,99	1 422 702,99

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET		1 177 830,30	1 143 536,36
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	57 181,80	85 153,60
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	-	6 322,14
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 235 012,10	1 235 012,10
TOTAL DU BUDGET		2 657 715,09	2 657 715,09

Le Comptable Ce 27/02/2026 -

VENTURI Céline
Responsable du SGC de PERTUIS

Service de Gestion Comptable
210 Rue François Gernelle BP 40
84121 PERTUIS Cedex
Siret 13001145500417
Tel : 04 90 79 02 11

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 20/03/2026
Publication : 20/03/2026Commune de
Murs

ÉTAT DES RESTES À RÉALISER

EXERCICE 2025

BUDGET PRINCIPAL - 20500

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

OPÉRATION	ARTICLE	DÉSIGNATION	MONTANT
128	2031	TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS	1 200,00
129	2158	ACQUISITION DE MATÉRIEL	8 037,56
140	21538	ECLAIRAGE PUBLIC	937,20
163	2151	VOIRIE	41 000,00
188	21568	TRAVAUX DECI	6 007,04
TOTAL			57 181,80 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

OPÉRATION	ARTICLE	DÉSIGNATION	MONTANT
163	1323	VOIRIE	71 092,00
188	1321	TRAVAUX DECI	14 061,60
TOTAL			85 153,60 €

Fait à MURS le 26 février 2026

Le Maire

Xavier ARENA